

Règlement 2023 « La Féminine de Pau »
Marche et course pour les femmes organisée le samedi 29 avril 2023 à PAU

Les dossiers d'inscription devront être complets au plus tard le dimanche 23 avril, nous n'accepterons plus de dossiers à compléter (certificat médical ou paiement). Lors de la remise des dossards, pas de réception de certificat médical ou de paiement.

ORGANISATION

Le Club Universitaire Palois (C.U.PAU) organise une manifestation sportive (course à pied et marche) à PAU : La « Féminine de printemps » le samedi 29 avril 2023.

EPREUVES

2 épreuves (course à pied et marche) réservées exclusivement aux femmes, nées avant le 30 avril 2007, sur une distance de 6 km, avec chronométrage électronique.

Horaires du samedi 29 avril 2023

18h45 : Echauffement collectif des femmes

19h00 : Départ course des femmes

19h05 : Départ marche des femmes

DEROULEMENT

Les 2 itinéraires seront fléchés, le circuit étant sécurisé par les signaleurs de l'organisation. Les voies publiques seront réservées en priorité aux participantes de « la Féminine de Pau », qui devront respecter les instructions des organisateurs ; le parcours sera ouvert par les cyclistes de l'organisation et fermé par des bénévoles de l'organisation.

Tout autre accompagnement des concurrentes est interdit (vélo, roller,...) et l'organisation se réserve le droit de déclasser toute concurrente ayant été manifestement accompagnée par un membre de son club ou de son entourage.

La manifestation prendra fin à **20h30** sur les voies publiques, celles-ci seront rendues à la circulation normale à 20h30 précises, le comité d'organisation déclinant toute responsabilité à ce moment-là.

Des secouristes et un médecin seront présents sur le parcours et sur la zone de départ/arrivée.

Nécessité d'avoir le dossier complet pour retirer le dossard. Prévoir des épingles, **le dossard devra être porté partenaires visibles.**

A l'arrivée, les 3 premières de la course s'engagent à conserver leur dossard visible lors des interviews presse et de la cérémonie du podium.

OBLIGATIONS SANITAIRES

En fonction du contexte sanitaire, certaines obligations devront être mises en place. Les modalités seront précisées sur le site de la Féminine de Pau, dans la presse et lors du retrait du dossard. Les participantes s'engagent à les respecter.

RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement **individuel** sera disponible à l'arrivée.

En cas de chaleur importante, un ravitaillement en eau sera installé à mi-parcours (3 km).

Il est fait obligation aux concurrentes de jeter les gobelets et détritrus dans les poubelles prévues à cet effet.

DROIT A L'IMAGE

En s'acquittant de son dossard, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs du C.U.PAU, ainsi que leurs ayants droits (partenaires, médias), à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à « la Féminine de Pau » sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Le CUPAU décline toutes responsabilités sur les images prises par un tiers le jour de la course et l'utilisation qui pourrait en être faite.

CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

CONTRÔLE ANTI DOPAGE

Un local dit « anti dopage » est prévu sur la zone de départ/arrivée.

En s'inscrivant à "la Féminine de Pau", les concurrentes s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivant du code du sport.

Le CUPAU, fidèle à ses valeurs, rejette totalement toute idée de dopage ou de tricherie.

ASSURANCES

Le C.U.Pau est couvert en responsabilité civile par une police souscrite auprès des assurances MAIF.

Les licenciées d'une fédération bénéficient de garanties accordées au titre de leur licence, il incombe aux autres coureuses de s'assurer personnellement si elles le souhaitent.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent être faites soit par internet via le site officiel de la Féminine de Pau (www.lafemininedepau.fr), soit par bulletin papier. Les bulletins papier sont à renvoyer à l'adresse suivante :

Pour des raisons d'organisation, de convivialité et de respect des règles sanitaires, le nombre d'inscrites sera limité à 2500.

Les dossiers d'inscription devront être complets au plus tard le dimanche 23 avril, nous n'accepterons plus de dossiers à compléter (certificat médical ou paiement). Lors de la remise des dossards, pas de réception de certificat médical ou de paiement.

La Féminine de Pau: réservée exclusivement aux femmes, nées avant le 30 avril 2007.

Conformément à l'article L 231-3 du code du sport, l'inscription ne pourra être validée qu'après fourniture aux organisateurs de la photocopie d'un des documents suivants :

*certificat médical de non contre-indication à la **pratique de la course à pied en compétition** datant de moins de 1 an.

ou * licence (à jour) de la FF d'athlétisme : licence athlétisme compétition, licence athlétisme entreprise, licence athlétisme running ou pass running.

ou * licence (à jour) UFOLEP, FSGT, UNSS, à condition que soit mentionné "**la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition**".

Aucun autre document ne pourra être accepté. Précision : **ces documents sont exigés quel que soit le départ choisi** (course/marche ou marche)

DROITS D'INSCRIPTION

□ La Féminine de Pau : jusqu'au 23 avril 2023 : 13 €

Paiement électronique sur notre site ou par chèque à l'ordre du « Club universitaire Palois ». **Arrêt des inscriptions le dimanche 23 avril 2023 à 23h.**

Attention : aucun remboursement ne pourra être demandé, l'engagement étant ferme et définitif.

Pour chaque inscription, 2 euros au minimum seront versés à l'association d'enfants malades "AFA, lutte contre les MICI"

Le CUP ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés sauf certificat médical justifiant de l'incapacité à participer à la Féminine de printemps 2023.

Pour des raisons de sécurité et en particulier en raison de conditions météo très défavorables, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs épreuves, de les retarder ou de les arrêter ainsi que de modifier le parcours prévu. Aucune indemnisation, aucun remboursement de frais ne pourront résulter de ces modifications.

RECOMPENSES

Toutes les inscrites recevront, lors du retrait du dossard, un **tee-shirt technique**.

Les 3 premières de la course (départ 19h) recevront un superbe cadeau offert par l'un de nos partenaires

Les 4 CHALLENGES

challenge « Féminifamille » : 4 filles de la même famille, **cumul des 4 temps**, récompenses à la famille gagnante.

challenge « Féminisport » : 5 filles du même club sportif, **cumul des 5 temps**, récompenses au club gagnant.

challenge entreprises" : ouvert à toutes les entreprises et collectivités inscrivant au minimum 10 femmes. **Challenge du nombre.**

challenge étudiantes" : ouvert à toutes les facultés et écoles supérieures inscrivant au minimum 5 étudiantes. **Challenge du nombre.**

Modalités téléchargeables sur notre site. Attention : clôture des inscriptions aux challenges le dimanche 16 avril 2023 à minuit.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

En s'inscrivant, les concurrentes acceptent le présent règlement sans restriction.

Les dossiers d'inscription devront être complets au plus tard le dimanche 23 avril, nous n'accepterons plus de dossiers à compléter (certificat médical ou paiement). Lors de la remise des dossards, pas de réception de certificat médical ou de paiement.

Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.lafeminedepau.fr